

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 8 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 8^e jour du mois de septembre 2025, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que la greffière adjointe sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 18 août 2025
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2025
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Motion de remerciement PLUmobile
7. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 27 août 2025 – Règlement numéro 2025-1222 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2016-1017 décrétant une dépense de 488 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ pour l'achat de propriétés*
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1223 sur l'accès et la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Municipalité
9. Achats au fonds de roulement
10. Autorisation d'appels d'offres 2026
11. Demande – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation
12. Gala Reconnaissance – Développement Côte-de-Beaupré
13. Autorisation de signature – Contrat de services Internet – 345, rue des Saphirs
14. Activité – Chambre de commerce et d'industrie de Québec
15. Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

TRAVAUX PUBLICS

16. Octroi de contrat – Réparation transmission – Camion arrosoir
17. Modification de la résolution numéro 2025-07-217 – Autorisation de dépenses supplémentaires – Projet de déplacement de réinstallation d'un bâtiment unifamilial

18. Embauche – Journalier spécialisé mécanicien

URBANISME

19. Demandes de permis au PIIA – CCU du 26 août 2025
20. Demande de plan d'aménagement d'ensemble (PAE) – Lots 5 152 730, 5 152 731 et 5 152 732

LOISIRS

21. Embauche – Coordonnateur aux loisirs et à la culture

DIVERS

22. Période de questions
22.1 Membres du conseil
22.2 Public
23. Levée / Ajournement

2025-09-247

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par la greffière adjointe.

2025-09-248

3. Adoption du procès-verbal du 18 août 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 18 août 2025, tel que rédigé par le greffier.

2025-09-249

4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'août 2025

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'août 2025, tel que présenté au conseil. La directrice générale et trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Bilan, activités estivales de surveillance sur le territoire, sécurité routière, (cadets de la Sûreté du Québec, projets pilotes ; Trudel Sécurité, travailleuse sociale);
- Garage municipal – acceptation provisoire;

De la part de l'assistance :

- Cyclistes danger – avenue Royale, pont, traverse piétons (SQ), côte de l'Église (interdiction de rouler sections de rue);
- Marches naturelles (cabane travaux de peinture) – poste de pompage;
- Bibliothèque au Domaine du Boisé,
- Ajout d'activités culturelles au Domaine du boisé ;

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s’est terminée à 20 h 15.

ADMINISTRATION

2025-09-250

6. Motion de remerciement – PLUmobile

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de présenter une motion de remerciement à PLUmobile, plus particulièrement à Monsieur Matthieu Tremblay, directeur de services, et son équipe pour l'organisation du transport et des navettes pour le Festival d'été de Québec 2025.

7. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 27 août 2025 – Règlement numéro 2025-1222 modifiant le Règlement d’emprunt numéro 2016-1017 décrétant une dépense de 488 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ pour l’achat de propriétés

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du 27 août 2025 du *Règlement numéro 2025-1222 modifiant le Règlement d’emprunt numéro 2016-1017 décrétant une dépense de 488 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ pour l’achat de propriétés* signé par la greffière adjointe.

2025-09-251

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1223 sur l’accès et la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Municipalité

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1223 *sur l’accès et la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Municipalité*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2025-09-252

9. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l’acquisition de divers équipements pour le service de sécurité incendie;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l’acquisition d’équipements pour le service de sécurité incendie pour un montant de 2 850 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2026 pour une période de trois (3) ans.

2025-09-253

10. Autorisation d’appels d’offres 2026

Considérant qu’il est nécessaire de procéder à des appels d'offres pour différents services;

Considérant les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec* concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics ou sur invitation;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier à procéder aux appels d'offres suivants pour l'année 2026 :

- Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre;
- Fourniture et livraison de matériaux granulaires;
- Réfection de pavage.

2025-09-254

11. Demande – Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation

Considérant que le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

Considérant que la Municipalité de Boischatel choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que le directeur du service des travaux publics de la Municipalité représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Boischatel autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Sophie Antaya, directrice générale et trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-09-255

12. Gala Reconnaissance – Développement Côte-de-Beaupré

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'achat de cinq (5) billets pour les élus pour le Gala Reconnaissance organisé par Développement Côte-de-Beaupré, en collaboration avec la MRC de La Côte-de-Beaupré, qui se tiendra le 2 octobre 2025, et ce, pour un montant de 150 \$ par billet, taxes incluses.

2025-09-256

13. **Autorisation de signature – Contrat de services Internet – 345, rue des Saphirs**

Considérant les besoins en services de communication Internet pour les infrastructures situées au 345, rue des Saphirs;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le greffier ou la greffière adjointe à signer le contrat pour les services Internet pour le 345, rue des Saphirs avec l'entreprise Vidéotron Ltée.

2025-09-257

14. **Activité – Chambre de commerce et d'industrie de Québec**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un billet, pour le maire, pour le Déjeuner-causerie du 23 septembre 2025, activité organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, et ce, pour un montant de 109 \$, plus les taxes et frais administratifs. Les dépenses afférentes sont également remboursées.

2025-09-258

15. **Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec**

Considérant que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

Considérant que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

Considérant que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs;

Considérant que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

Considérant que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

Considérant que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision

rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025 en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

- **Que** cette résolution soit transmise :
 - Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
 - Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
 - Au bureau du premier ministre du Québec;
 - À la présidente-directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
 - À l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

TRAVAUX PUBLICS

2025-09-259

16. Octroi de contrat – Réparation transmission – Camion arrosoir

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réparation de la transmission du camion arrosoir du service des travaux publics;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Desharnais Transmissions ;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la réparation de la transmission du camion arrosoir du service des travaux publics à l'entreprise Desharnais Transmissions pour un montant total n'excédant pas 30 000 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2025-09-260

17. Modification de la résolution numéro 2025-07-217 – Autorisation de dépenses supplémentaires – Projet de déplacement de réinstallation d'un bâtiment unifamilial

Considérant la résolution 2025-07-217 autorisant des dépenses supplémentaires pour le projet de déplacement et de réinstallation d'un bâtiment unifamilial;

Considérant que l'estimation des coûts supplémentaires pourrait être plus élevée que celle prévue en raison de circonstances imprévues, de modifications techniques ou de besoins opérationnels du projet;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2025-07-217 et d'autoriser le directeur administratif des projets spéciaux à approuver des dépenses supplémentaires jugées nécessaires dans le cadre du projet de

déplacement et de réinstallation d'un bâtiment unifamilial pour un montant total de 35 000 \$, taxes nettes incluses.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2025-09-261

18. Embauche – Journalier spécialisé mécanicien

Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'un journalier spécialisé mécanicien ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat proposé répond aux exigences du poste;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l’embauche de monsieur Patrick Gosselin au poste de journalier spécialisé mécanicien, selon les conditions prévues à la convention collective.

URBANISME

2025-09-262

19. Demandes de permis au PIIA – CCU du 26 août 2025

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes avec les modifications proposées, s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modification(s)
250826-4a	626, route des Trois-Saults	Construction d’un bâtiment principal	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d’électricité doit être installé sur le bâtiment principal. Des végétaux indigènes adaptés au secteur devront être plantés, dont un minimum de 9 arbres.
250826-4b	631, route des Trois-Saults	Construction d’un bâtiment accessoire	
250826-4c	5014 à 5016, avenue Royale	Rénovation d’un bâtiment principal et enseignes	
250826-4d	288, rue du Bataillon	Construction d’un bâtiment accessoire	
250826-4e	5553, avenue Royale	Rénovation du bâtiment principal	

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 26 août 2025.

2025-09-263

20. **Demande de plan d'aménagement d'ensemble (PAE) – Lots 5 152 730, 5 152 731 et 5 152 732**

Considérant la demande de PAE pour la construction de deux bâtiments de quatre (4) étages (un de 40 logements et l'autre de 41 logements) sur les lots 5 152 730, 5 152 731 et 5 152 732;

Considérant que la zone Pr-038 est régie par le *Règlement numéro 2022-1160 sur les PAE*;

Considérant l'analyse des documents présentés par le requérant;

Considérant que l'objectif général applicable à la zone Pr-038 de même que plusieurs critères du règlement ne sont pas satisfaits par le projet déposé;

Considérant la recommandation du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de ne pas approuver la demande de PAE concernant les lots;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de refuser la demande de PAE concernant les lots 5 152 730, 5 152 731 et 5 152 732 en raison des éléments suivants :

- La densité résidentielle moyenne projetée est supérieure à 40 logements à l'hectare;
- La typologie des bâtiments projetés ne prend pas en compte tous les bâtiments à proximité, particulièrement ceux situés au nord-est;
- L'implantation des bâtiments aurait avantage à être retravaillée afin de favoriser un meilleur maintien des percées visuelles;
- L'implantation des bâtiments ne permet pas de conserver les arbres et la végétation existante;
- L'objectif général du PAE pour la zone Pr-038 n'est pas atteint par le projet.

LOISIRS

2025-09-264

21. **Embauche – Coordonnateur aux loisirs et à la culture**

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit pourvoir un poste de coordination dû à la démission de l'ancien candidat ;

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'embauche d'un nouveau coordonnateur des loisirs et de la culture ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée ;

Considérant le processus de sélection des candidats ;

Considérant que le candidat proposé répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation du directeur des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l’embauche de monsieur Simon Lafrance au poste de coordonnateur des loisirs et de la culture, selon les conditions prévues au contrat, et ce, dès le 6 octobre 2025, et d'autoriser la directrice générale et trésorière à signer son contrat de travail.

DIVERS

22. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Motion de remerciements – priorité aux gens de Boischatel, ratio 1 / 1, contrôle d’accès par la firme Trudel

De la part de l’assistance :

- PAVL – financement travaux réfection rue des Émeraudes
- Circulation autour du Domaine de la rivière, rue des Émeraudes, fossés, sécuriser (autos et enfants à vélo risques de tomber)
- Sécurité sur la rivière Montmorency et affiches, respect de la nature, civisme, voir avec les agents de la faune
- Camion arrosoir (chargement, perte d’eau, saleté, transmission, demandes de prix ailleurs)
- Stationnement rue des Émeraudes
- Rue des Émeraudes, fauchage, fossés non entretenus (cannettes vides)

La période de questions a débuté à 20 h 30 et s’est terminée à 20 h 37.

2025-09-265

23. Levée de l’assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 37.

ASSISTANCE : 4 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Amélie Bédard
Greffière adjointe

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».